



DOSSIER DE DEMANDE D'EXTENSION ISDND ARCAVI

Date de mise à jour : 10/06/2025

n°	DEMANDE DE COMPLEMENT DREAL DU 05032025	INTERVENANT	REPONSES /COMMENTAIRES
1	Vous justifieriez du respect des prescriptions générales de l'arrêté du 3 août 2018 concernant les installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de rubrique 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement en complément de la PJ79.	ARCAVI	Tableaux de justification insérés dans la PJ 79
2	De même, vous justifieriez du respect des prescriptions générales de l'arrêté du 20 avril 2012 concernant les installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de rubrique 2780 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement en complément de la PJ79.	ARCAVI	Tableaux de justification insérés dans la PJ 79
3	Vous complétez l'étude Faune Flore présentée en annexe 2 de l'Etude d'impact avec l'état initial de l'extension de l'ISDND. (A ce stade, l'étude ne concerne que l'extension ISDI+.)	Association ReNard	Modifications de la PJ 04 §3.8.2, 4.6.1 et 4.13 pages 63 et 64 Modifications de la pièce PJ 4 bis RNT Ajout du document en annexe 14 de l'étude d'impact
4	Vous justifieriez votre demande de dérogation à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, concernant les critères d'acceptation des déchets inertes.	BURGEAP	Modifications PJ 46 §5.4 page 31; §6.4 page 60 Ajout des annexes 15 et 16 de l'étude d'impact
5	Vous complétez les caractéristiques et les conditions d'exploitation des casiers amiante en incluant les éléments du dossier de porter à connaissance du 5 août 2024. Vous précisez les casiers en exploitation, leur surface, volume utile, tonnage prévu, durée d'exploitation et hauteur des déchets. Vous localisez chaque casier sur un plan cadastral.	BURGEAP	Compléments PJ46 §1.2 page 9; § 5.4.1 page 31; §6.3 pages 47 et 49
6	Vous incluez un plan schématique de localisation de vos différentes activités.	BURGEAP	Modifications PJ46 - §7 page 53
7	Vous présenterez l'ensemble des points de rejets atmosphériques de vos installations avec leurs caractéristiques de rejet.	BURGEAP	Modifications PJ46 - §9.2.1.1 page 59 et PJ04 - §4.3.1 pages 118 à 123
8	Vous présenterez le plan des fossés, bassins de rétention des eaux pluviales, et rejets aux milieux naturels – vous fournirez un tableau récapitulatif des bassins précisant les éléments suivants : volume, capacité utile, bassin versant, origine des eaux et destination. Vous confirmerez l'existence ou non du bassin 2 de 2 900 m³ prescrit dans votre arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 16 juillet 2012 qui n'apparaît pas dans votre étude d'impact.	BURGEAP	Modifications PJ04 - §3.5.4 pages 41 à 42 et §4.2.2 figure 7 page 110
9	Vous complétez votre étude de dangers avec les risques d'explosion des équipements traitant le biogaz (biochaude, wagabox ...).	BURGEAP	PJ 49 Etude de danger complétée
10	Vous complétez votre étude de dangers avec les risques inhérents à la plateforme de tri de déchets non dangereux et de tri des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).	BURGEAP	PJ 49 Etude de danger complétée
11	Vous rédigez une proposition motivée de conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) relatives à votre rubrique IED. La pièce jointe 59 est manquante.	BURGEAP	PJ 59 téléversée
12	Vous confirmerez vos activités concernant la rubrique n°2780-2 de la nomenclature des installations classées. En effet, vous confirmerez que les produits traités dans l'unité de compostage sont la fraction fermentescible des ordures ménagères et non de déchets verts.	ARCAVI	Note justificative "déchets verts déchets alimentaires" sous rubrique 2780-2 insérée dans PJ 46 en note n°1 page 24.
13	Les activités relatives à la rubrique n°2791 concernent le traitement de lixiviats provenant d'une autre ISDND et la préparation des matières valorisables issues du tri. Vous complétez, le cas échéant, cette rubrique avec la préparation de combustibles solides de récupération (CSR).	ARCAVI	Intégrée PJ46 §4.2.1 page 24 et PJ7 §3.2
14	Vous justifiez que le dimensionnement prévu de la géo grille permet de prévenir les risques de tassement induits par le projet de réhausse des casiers ISDND et d'exclure les pertes d'intégrité des barrières de sécurité actives et passives (BSP-BSA) ;	BURGEAP	Etude géotechnique modifiée avec renvoi vers la pièce de dimensionnement de la géo grille page 16 Et modifications PJ04 - §4.1.2 et intégration en annexe
15	Vous justifiez que les nœuds de connexion des lixiviats, déjà existants, sont suffisamment dimensionnés pour recueillir le débit des lixiviats des casiers ISDND en réhausse ;	BURGEAP	Modifications PJ04 - §4.2.1 + RNT
16	Vous mettez en cohérence les informations de l'étude hydraulique et de l'étude d'impact concernant les caractéristiques du bassin de rétention des eaux pluviales de la zone de stockage ISDI+ (volume 1 208 m³ vs 1 271 m³ et débit de vidange 26 l/s vs 31 l/s).	BURGEAP	Modifications PJ04 - §4.2.2 + étude à jour en annexe
17	Plan qui délimite la zone extension ISDND et les casiers en exploitation dans la zone 3	BURGEAP	Plan figure 9 PJ46 page 39
18	Demande supplémentaire : compléter les caractéristiques des émissions gazeuses par équipement	ARCAVI	Modifications du tableau 12 : Caractéristiques des rejets canalisés page 58 de la PJ 46
19	Demande supplémentaire : compléter le plan des activités actuelles et futures	ARCAVI	Plan ISDND activités actuelles et futures (pièces supplémentaires)
20	Justifier de la cohérence de la demande de capacité ISDI avec les objectifs stratégiques et opérationnels du PRPGD Grand Est.	ARCAVI	Note complémentaire insérée page 23 de la PJ 52